

Le Conseil national des villes a rendu deux nouveaux avis le 21 juin 2018, suite à la saisine de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, en octobre dernier. Le premier concerne la place des femmes dans les espaces publics. Le second s'intéresse « aux laissés pour compte du passage au tout numérique ».



## La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les QPV

### Contexte et principaux constats

L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause nationale pour le quinquennat. Dans les QPV, les premiers constats font état d'inégalités importantes entre femmes et hommes :

- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes en QPV (**52,1%** contre 51,5% dans les unités urbaines environnantes)
- 1 femme sur 2 est sans emploi parmi les 30-49 ans, contre 4 sur 5 dans les autres quartiers, avec une part importante de temps partiel
- **1 femme sur 4** est en situation de pauvreté
- En QPV, 30 % des femmes se sentent en insécurité dans leur quartier, contre 18 % des hommes

### Les recommandations du CNV

#### Bouleverser les mentalités

Avant d'aborder directement le « droit à la ville » des femmes, le CNV insiste sur l'importance de faire évoluer les mentalités, à travers l'éducation et la formation, mais aussi la sensibilisation des décideurs pour une meilleure appropriation politique.

Les principales recommandations sont donc :

- Une lecture genrée des programmations annuelles des contrats de ville, avec des indicateurs et des objectifs chiffrés, ainsi qu'une personne dédiée pour le suivi
- Des budgets de demandes de subventions genrés, accompagnés de mesures incitatives pour les actions en faveur de l'émancipation des femmes
- Des formations et des modules de sensibilisation pour l'ensemble des acteurs de la Politique de la ville
- Au niveau éducatif et sportif, des activités mixtes proposées systématiquement, tout en réservant des espaces d'échanges pour les filles

### **Espaces publics et mobilité**

Le CNV part du constat que la ville est un espace sexué, conçu par et pour les hommes dans beaucoup de situations.

Les recommandations pour améliorer cet état de fait sont les suivantes :

- Systématisation des marches exploratoires, en intégrant le sujet des déplacements
- L'ANRU doit intégrer le sujet du genre dans toutes ses interventions sur les espaces publics et l'habitat (cahier des charges, règlement général, etc) et favoriser les innovations intégrant cette thématique (nouvelles façons d'habiter, labellisation de réalisations exemplaires, etc).
- Les réflexions sur les modes de transports doivent également se saisir d'une réflexion genrée (enquêtes, favoriser les mobilités douces, etc).

Retrouvez l'avis détaillé du CNV en cliquant sur le lien suivant

: [http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2018\\_avis\\_place\\_des\\_femmes.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2018_avis_place_des_femmes.pdf) [1]

## **Les laissés-pour-compte du passage au tout numérique**

### **Contexte et principaux constats**

A travers le programme « Etat 2022 100% des démarches dématérialisées », le mouvement de numérisation et de dématérialisation de l'accès aux services administratifs et d'accès aux droits est inéluctable. Toutefois, les enjeux de fracture numérique et d'égalité d'accès aux droits doivent être intégrés à cette dynamique :

- 13 millions de personnes sont exclus de l'usage du numérique, soit 20% de la population
- 40% de la population déclarent ne pas être à l'aise avec l'usage du numérique
- Il y a encore un manque de cartographie et de mise en réseaux des acteurs sur les territoires

Plusieurs principes, basés notamment sur le rapport de la [stratégie nationale pour un numérique inclusif](#) [2], doivent être à la base de l'action publique :

- L'accès du numérique pour tous doit être un droit commun opposable
- L'Etat doit afficher des objectifs nationaux sur les territoires et envers les publics les plus fragiles
- L'inclusion sociale et l'inclusion numérique doivent être pensées conjointement
- Le numérique doit rester un outil qui ne doit pas se déployer au dépens de l'accompagnement humain
- La formation numérique doit intégrer l'encadrement des dérives des usages d'internet

### **Les recommandations du CNV**

Les 30 recommandations du CNV s'articulent sur cette base autour de 4 axes principaux :

### **Organiser et informer pour un droit à l'accès au numérique pour tous**

- Garantir un accès internet
- Fixer des ambitions nationales d'inclusion numérique
- Développer l'offre d'abonnement à tarif solidaire
- etc.

### **Financer les politiques de médiation numérique et sociale**

- Assurer le financement de l'accompagnement au numérique, via les économies réalisées par la dématérialisation
- Réserver une partie du budget de organismes de droit commun (CAF, Pôle Emploi, etc) au financement d'actions de médiation
- Valoriser les mesures dédiées à l'inclusion numérique
- Etc.

### **Former et accompagner les publics les plus éloignés**

- Mieux identifier les publics
- Renforcer les partenariats avec les entreprises présentes dans les QPV
- Soutenir les actions de formations sur la thématique
- Former les professionnels (cyber écrivain publics, aidants professionnels ou civils) à l'inclusion numérique
- Créer des plateformes pour cartographier les acteurs en présence sur les différents territoires

### **Accueillir pour respecter le lien de proximité**

- Identifier des lieux d'accueil locaux

Retrouvez l'avis détaillé du CNV en cliquant sur le lien suivant

:

[http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2018\\_avis\\_les\\_laisses\\_pour\\_compte\\_du\\_passage\\_au\\_tout\\_numerique.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2018_avis_les_laisses_pour_compte_du_passage_au_tout_numerique.pdf) [3]

Dates: Mercredi 11 juillet 2018 - 15:30

Thématiques: [Discrimination](#) [4]

[Numérique](#) [5]

[Politique de la ville - DSU](#) [6]

Publié le 11 juillet 2018

**URL de la source (modifié le 19/07/2018 - 22:33):** <https://irev.fr/actualites-0/place-des-femmes-dans-lespace-public-et-inclusion-numerique-deux-nouveaux-avis-du>

### **Liens**

[1] [http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2018\\_avis\\_place\\_des\\_femmes.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2018_avis_place_des_femmes.pdf)

[2] [https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr/rapport\\_numerique\\_inclusif.pdf](https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr/rapport_numerique_inclusif.pdf)

[3] [http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2018\\_avis\\_les\\_laisses\\_pour\\_compte\\_du\\_passage\\_au\\_tout\\_numerique.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2018_avis_les_laisses_pour_compte_du_passage_au_tout_numerique.pdf)

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3680>

[5] <https://irev.fr/numerique-1>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>

